Plénée - Jugon
Com' une passion

Plén'infos

• Juin 2022 > N°9 •

Edito Mme Le Maire

Bonjour à Toutes et Tous

Le 20 mai fut une très belle soirée. Les élus ont reçu de nouveaux arrivants à Plénée-Jugon, ainsi que parents et bébés nés en 2020 et 2021 soit 40 en 2020 et 20 en 2021.
Une ambiance de vie prometteuse de demain : des cris, des larmes, des sourires. Tout ce qu'est la vie. Les bébés sont repartis avec un rosier blanc emblème d'attachement et signe de Paix.
Ensemble nous avons présenté tout ce qui fait l'attrait de notre commune et les avons invités à rejoindre les bénévoles de toutes ces festivités qui vont être mises en place tout au long de cet été et dont vous trouverez l'agenda dans ce bulletin. Venez-y très nombreux pour tisser des liens essentiels à notre bien-être. Des manifestations sportives nous ont aussi permis de nous rassemblés dans une ambiance très festive.
Le samedi 11 juin nous avons décerné à Mme Roncin, la médaille régionale, départementale et communale, médaille de vermeil pour 30 ans au service des enfants et familles de Plénée-Jugon. Elle est aujourd'hui notre responsable de l'accueil périscolaire. Un chaleureux Merci pour son implication constante.
Des réalisations diverses sont ou vont être à découvrir sans tarder : des travaux de peinture et autre pour la salle de restauration de la résidence autonomie, des jeux d'enfants installés dans le lotissement des « Rives de l'Arguenon », l'agencement de la « Rue du Mené » pour essayer d'y apporter plus de sécurité, le pumptrack à venir.
Quant au projet de la continuité du lotissement « Les Rives de l'Arguenon », il va enfin pouvoir se mettre sur les rails après avoir dû régler l'acquisition du terrain et le problème de bassin de rétention prévu au départ sur un terrain privé. Un calendrier des travaux devrait nous être remis fin juin.
A très bientôt, je l'espère, lors des festivités prévues.
Très cordialement

Suzanne Bourdé

Vie de la commune

[Retour sur le conseil municipal du 7 Avril]

Nombre de conseillers en exercice : 19 / **Présents :** 18 /
Absents excusés : Baptiste CHAUVEL
Pouvoirs : Baptiste CHAUVEL à Emilie DANIEL.
Votants : 19
Secrétaire de séance : Colette CORNILLET
Date de convocation : 1 avril 2022

• Adoption du procès-verbal de la séance précédente

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

• Finances

Plan d'adressage de la commune

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis établi par la Poste à l'effet d'établir la Base Adresse Locale pour un coût global de 15 840 € TTC.

Repas aux aînés ruraux : encaissement

Il a été décidé d'offrir, aux aînés ruraux, moyennant le tarif forfaitaire de 13 € et la gratuité pour les plus de 70 ans.
Pour information : L'opération s'est effectuée en partenariat avec les commerces plénéens. 269 repas ont ainsi été commandés dont 27 ont été portés à domicile.
A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à procéder à l'encaissement des chèques dans le cadre de ce repas.

Subventions annuelles aux associations

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2022 les subventions aux associations ayant renouvelé leur demande.

Association communale de pêche : demande de subvention

M. Roland LUCAS étant personnellement intéressé ne prend pas part au vote. Par 18 voix pour, l'assemblée délibérante, octroie une subvention de 1 500 € à la société communale de pêche.

Remboursement de frais à la FNACA

Mme. Suzanne BOURDÉ, étant Présidente de la FNACA, ne prend pas part au vote. L'assemblée délibérante, avec 18 voix pour, valide le remboursement des distinctions honorifiques d'un montant de 616 € en faveur de la FNACA.

• Bâtiments communaux

Propreté extérieure de la mairie : nettoyage de la verrière centrale

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis présenté par la société accroch'toit pour un montant de 3 072 €.

Travaux de confortement de l'église : travaux complémentaires de reprise de maçonnerie

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis complémentaire à la prestation de base a été établi par la société SARL Pierre Terre Chaux Maçonnerie pour un montant de 5 318,50 €.

• Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

Voyages scolaires : participation aux classes découverte de l'école maternelle les tilleuls

Avec 19 voix, l'assemblée délibérante valide le montant de la contribution communale à 1 982,70 € correspondant au refinancement de la classe de découverte de 18 élèves domiciliés à Plénée-Jugon.

• Voirie, Réseaux et C.T.C.

Accessibilité du boulodrome aux personnes à mobilité réduite : changement des 2 portes d'accès

M. Flavien TRAVERS étant professionnellement intéressé ne prend pas part au vote. Avec 18 voix, l'assemblée délibérante valide le devis présenté par la société CALIPRO d'un montant de 1 086,54 €.

Extension du réseau basse tension : desserte de la parcelle privative ZV 33-34 (65 ml)

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la contribution communale sollicitée par le SDE d'un montant de 4 286 €.

Voirie communale 2022 : travaux de fauchage des accotements

Mme. Anne HERVÉ, étant professionnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix, le devis de la société SARL Le Gouray a été retenu pour un montant de 25 699,20 € HT.

• Urbanisme, habitat et aménagement du bourg

Droit de préemption urbain

Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes : YP 60 « 2 Rue de l'Arguenon » 1 200m² – bâti ; AH 271 « Rue du Mené » 271m² – bâti ;
AD 107 « 18 Rue de la Diligence » 74m² – bâti ; AE 100-487-490-492 « 15 Rue du Capitaine de la Motte » 2 254m² – bâti ; AD 153-154 « 6 Rue de la Source » 483m² – bâti

Acquisition du café « Le Louna »

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'acquisition du bar « Le Louna » constitué du bien immobilier cadastré AE 509 et AE 508 au prix ferme et définitif de 25 000 € dans le cadre de la redynamisation artisanale et commerciale du Centre Bourg.

Acquisition d'une unité parcellaire à l'AFAFAF : parcelle YH 28

Prix de la transaction : 0.40 € le m² ; Superficie cédée : 210m² ; Frais de bornage et acte notarié à la charge de la commune. A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide l'acquisition de la parcelle pour un moment de 525 €.

P.L.U : attribution de la mission d'assistance

A l'unanimité, l'assemblée délibérante retient l'offre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage présentée par le cabinet Ouest Aménagement pour un montant de 41 800 € HT.

Désaffectation et déclassement parcellaire avant cession

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le

principe d'une cession à l'euro symbolique considérant que M. et Mme COTTEREAU ont procédé à des travaux de busages sur leurs deniers personnels alors que ces travaux incombaient à la commune. A noter que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

• *Questions diverses*

Vitesse élevée et propreté de la chaussée rue des Ajoncs
La question a été transmise à M. Lessard, à laquelle il a répondu (réponse consultable en mairie). Pour avoir un état des lieux de la vitesse sur cette route le radar pédagogique a été mis en place.

[Retour sur le conseil municipal du 19 Mai]

Nombre de conseillers en exercice : 19 / **Présents :** 15 jusque 20h10 puis 17 / **Absent(s) excusé(s) :** GOINGUENET Marie-Noëlle (arrivée à 20h10) ; CORNILLET Colette (arrivée à 20h10) ; PRESSE Sabrina ; HERVÉ Anne
Pouvoir(s) : GOINGUENET Marie-Noëlle à CHIPOT Bernadette ; CORNILLET Colette à GÉNIEUX André ; PRESSE Sabrina à DANIEL Emilie ; HERVÉ Anne à LUCAS Roland
Votants : 19
Secrétaire de séance : Emilie DANIEL
Date de convocation : 12 mai 2022

• *Adoption du procès-verbal de la séance précédente*

N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 19 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

• *Finances*

Remise gracieuse au titre de la pandémie
A l'unanimité, l'assemblée délibérante accorde une remise gracieuse exceptionnelle au restaurant « Ali Baba Kebab » à raison d'un montant de deux mois de loyer, soit 816,52 €. *(La remise gracieuse est accordée sous condition d'inéligibilité à l'aide spécifique de l'État).*

Associations sportives communales : subvention 2022
Calcul des subventions : Prime de base 240 €/association + 25 % des charges fixes (salaires arbitrage affiliation) + 5 €/licencié. Montant par association : Foot : 1 806 € ; Basket : 1970 € ; Tennis : 942 € ; Gym : 1113 € ; Karaté : 407 € ; Judo : 1199 € ; Théâtre : 1568 €. A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte le versement des subventions précitées au profit des associations sportives communales.

Remboursement de frais à la FNACA
Mme Suzanne BOURDÉ, étant Présidente de la FNACA, ne prend pas part au vote. L'assemblée délibérante, avec 18 voix pour, valide le remboursement des distinctions honorifiques d'un montant de 22 € en faveur de la FNACA.

Lotissement des Rives de l'Arguenon 2 : Réactivation budgétaire après moratoire 2021
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la réactivation du budget annexe du lotissement des rives de l'Arguenon 2 au Siret 21220185900106 conformément à l'engagement préalable des crédits 2022 votés lors de la session budgétaire du 31 mars 2022.

• *Bâtiments communaux*

Travaux de confortement de l'église : travaux complémentaires de reprise de maçonnerie
A l'unanimité, l'assemblée délibérante a valide les devis établis par la SARL Pierre-Terre-Chaux Maçonnerie au taux de TVA de 20 %, soit un montant cumulé de 25 149,60 € qui détermine une plus-value rectificative de 2 123,30 € correspondant à la TVA différentielle.

• *Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance*

Complexe Sportif : désignation du Maitre d'œuvre
A l'unanimité, l'assemblée délibérante attribue au cabinet Sports Initiatives la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification du Complexe Sportif Communal.

• *Voirie, Réseaux et C.T.C.*

Voirie communale 2022 : entretien annuel des Chemins d'Exploitation
M. Roland LUCAS, étant professionnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante retient l'offre de la société Rouault T.P : Décapage des accotements et évacuation 1.3 €/ml ; Décapage des accotements et curage fossé avec évacuation 1.9 €/ml ; Scarification du support et remise en forme 1 €/m² et Fourniture et mise en œuvre GNT 0/31.5 2.6€/m².

Pump Track 2022 : travaux d'Éclairage Public
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'extension des réseaux d'éclairage public et d'alimentation électrique afin de desservir l'équipement communal. La contribution communale sollicitée par le SDE d'un montant net estimatif de 6 006 €.

Acquisition d'une désherbeuse d'occasion
A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve l'acquisition d'une désherbeuse écologique à eau chaude en matériel reconditionné au prix de 3 250 € HT auprès de la société Patoux Equipagri.

Acquisition d'un nouveau véhicule
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'acquérir un véhicule d'occasion type BOXER 2.0 / SR335-L1 auprès du garage Clément au prix de 14 870,76 € HT tous frais compris.

Indemnités réparatrices pour sinistre responsable
A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de verser à M. MORLEC, 82,89 € d'indemnité de dédommagement, suite à l'endommagement de ses lames de palissade.

• *Communication, Intercommunalité*

Projet de Pacte de Gouvernance Lamballe Terre & Mer 2022-2026
Le conseil municipal émet un avis favorable avec : 5 voix pour, 3 contre et 11 abstentions.

• Questions diverses

Avancée du Pump track

Une réunion a eu lieu entre les trois entreprises l'ayant réalisé et des élus. Il a été convenu qu'il sera refait en totalité. Les travaux devrait débuter le 30/05/2022.

Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 7 juillet à 20h00

[Recrutement de 5 agents recenseurs]

La commune fera l'objet d'un recensement de sa population du 19 janvier au 18 février 2023. Elle va procéder au recrutement de 5 agents recenseurs (H/F) pour la période précitée. Missions : recenser la population selon les phases suivantes : Participation aux formations, Visite de reconnaissance sur le terrain, Distribution des questionnaires aux habitants puis collecte, Vérification, classement et comptabilisation des questionnaires.

Profil : permis VL et véhicule obligatoire, bonne connaissance du territoire communal, disponibilité et discrétion, rigueur et méthode, aimer le contact avec la population. Adresser votre lettre de motivation et curriculum vitae avant le 30 novembre 2022, par voie postale ou électronique, à : Mme le Maire - 4, Place de l'Eglise - 22640 Plenée-jugon comptabilite@plenee-jugon.fr .
Information auprès de Mme MACÉ au 02.96.31.81.01.

[Urbanisme et Etat civil (avril à juin)]

- 10 déclarations préalables et 6 permis de construire
- 3 Naissances / 7 Décès

[Horaires d'été de la mairie]

Fermeture les mardis et samedis en juillet et août.

[Incivilités]

Vitrines cassées, tags et dépôt de cadavre d'animaux morts aux WC « Rue Briens », cendrier arraché à l'Escapade, nuisances sonores et rodéos, déjections canines dans tous les parterres et espaces verts, sacs de déjection utilisés en jeu d'eau au city stade... QUE CHACUN D'ENTRE VOUS RESPECTE LE TRAVAIL DES AGENTS ET LES LIEUX PUBLICS.

[Sapeurs-Pompiers]

Les Sapeurs-pompiers de Plénée-Jugon recrutent. Pourquoi pas vous ? Ai-je le profil ?
Je suis citoyen acteur
Je souhaite m'engager au quotidien,
Je souhaite m'investir,
Je souhaite oeuvrer avec courage et dévouement,
Je souhaite porter secours et sauver des vies,
Je suis motivé(e),
Je suis d'un tempérament altruiste,
J'ai un comportement respectueux et discret,

ENGAGEZ-VOUS

Contacts et renseignements : Lieutenant Pascal GUILLEMOT 06 85 47 30 97 / Adjudant-Chef Gérard LEHÉRISSÉ 06 82 57 82 86

[Co-voiturage OUESTGO]

Découvrez comment devenir covoitureur
Pour vous permettre de covoiturer au quotidien selon vos besoins, votre collectivité est partenaire de l'association éhop et de la plateforme numérique ouestgo.fr. Avec eux, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission, accessible à tous : éhop et ouestgo.fr ne prennent pas de commission sur la mise en relation entre covoitureurs !

Recherchez vos covoitureurs avec ouestgo.fr !
La plateforme publique et gratuite vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Evènementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez votre covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers.

Des questions ? Des hésitations ? Pour vous aider à sauter le pas, contactez éhop ! au 02 99 35 10 77 ou contact@ehopcovoiturons-nous.fr
Ehop covoiturage est une association loi 1901 engagée depuis 2002 pour faire du covoiturage une évidence en Bretagne : que ce soit pour aller au travail, chez le médecin, faire ses courses ou amener son petit dernier au basket le mercredi.

[Mobil'actions]

Vous êtes : demandeurs d'emploi, salariés en insertion professionnelle, bénéficiaires de minima sociaux, intérimaires, stagiaires de la formation professionnelle. Vous avez besoin de conseils, d'appui, pour lever les freins liés à vos déplacements... **Mobil'actions Les déplacements solidaires ! La platerforme mobilité est là pour vos aider !**
Contact : mobilactions@penthievreaction.fr ou 07 67 96 09 42

Mobil' ACTIONS
Les déplacements Solidaires !

[Frelons asiatiques]

Depuis mars, les premiers nids ont commencé à apparaître (cycle de vie du frelon asiatique). Il est important qu'un nid soit détruit avant octobre.
En cas de présence d'un nid, **ne procédez pas vous-même à la destruction des nids.**
Contactez votre mairie pour connaître la démarche.
Dans ce cadre, **Lamballe Terre & Mer prend entièrement en charge la destruction des nids** (uniquement pour les frelons asiatiques) sur son territoire, qu'il s'agisse d'une propriété publique ou privée.
Une plaquette détaillée est disponible sur le site lamballe-terre-mer.bzh.

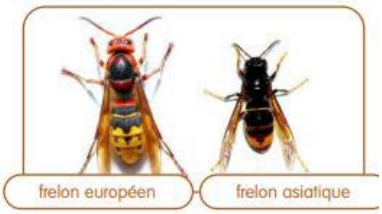

[Canicule]

L'été arrive, en cas de forte chaleur ayez les bons gestes.

[Forum des associations]

Samedi 10 septembre de 9h à 13h à la salle des Fêtes de Jugon les Lacs Commune Nouvelle.

[Club de l'Amitié]

Le club de l'amitié organise un pique-nique à Rochereuil Sevignac le jeudi 30 juin 2022: randonnée le matin, jeux de boules et palets l'après-midi. Renseignement Christian Hingant 02 96 31 81 10

[Plénée Karaté Do]

Le club de Plénée Karaté Do rouvrira ses portes pour la saison prochaine 2022-2023, le jeudi 8 septembre prochain. Le club invite toute personne désirant essayer notre activité physique et sportive, à venir nous rejoindre ce second jeudi du mois de septembre. Début du cours 19h45, fin 21h15. Aucun kimono n'est demandé, un survêtement conviendra tout à fait pour venir faire cet essai avec nous. L'ambiance sera détendue mais néanmoins studieuse :). D'ailleurs, une bouteille d'eau est fortement conseillée.
Si impossible de venir ce jeudi 8 septembre, toute personne désirant des informations peut aller sur la page facebook du club « Plénée karaté do » et/ou appeler le 06 46 74. 31 40. Pour faire un essai à une autre date, possible de passer nous voir en début de cours n'importe quel jeudi avant 19h45 et nous verrons ensemble comment organiser les choses.

[« La Maison Escargot »]

Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac
Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des ENFANTS, JEUNES en situation de handicap et depuis peu des ADULTES victimes d'AVC, Parkinson, Sclérose en plaques afin de les faire progresser vers l'autonomie.
Tout au long de la journée/demi-journée/2h/1h (à votre convenance) vous serez pris en charge par nos 2 CONDUCTEURS (rééducateurs spécialisés en Education Conductive diplômés de l'institut Pétö à BUDAPEST) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.
Vous bénéficierez d'un programme adapté pour palier à vos différents besoins en rééducation. (équilibre, motricité fine, marche...)
Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus, en attendant allez visiter nos différentes pages et sites :

www.lamaisonescargot.fr
lamaisonescargot.over-blog.com

La Maison Escargot – 4, rue de Penthièvre
22270 PLEDELIAC
lamaisonescargot@orange.fr
06 99 91 25 04

[Terre Attitude, les 27 et 28 août 2022]

Les Jeunes Agriculteurs du canton de Plénée-Jugon, vous donnent rendez-vous les 27 et 28 août à Dolo pour la plus grande fête agricole de plein air des Côtes d'Armor : TERRE ATTITUDE !
Une vingtaine d'agriculteurs, salariés agricoles et para-agricoles du secteur de Jugon, s'attellent depuis quelques mois et se donnent rendez-vous chaque mois pour mettre en place cet événement d'envergure qui rassemble plus de 20.000 personnes sur deux jours.
Terre Attitude c'est deux jours de fête pour promouvoir l'agriculture et animer le milieu rural. L'ensemble du monde agricole sera présent et mettra en valeur la richesse de notre département et le talent de nos agriculteurs.
Au programme de ce weekend festif : courses de moissonneuses, animations pour les enfants, finale départementale de labour, concours de tracto-force, baptêmes d'hélicoptère, exposition de matériels, restauration sur place et de nombreuses animations autour du thème "Made In Breizh" (jeux bretons, concours de palets, danses bretonnes, etc).
Le samedi soir, les jeunes agriculteurs vous proposent une soirée animée avec notamment un repas moules-frites ainsi qu'un feu d'artifice. La soirée sera clôturée par un bal disco. Samedi (11h-02h00): Entrée gratuite / Dimanche (10h30-19h00): Entrée 2€
Association JA'NIME Maison de l'agriculture BP 40 570 22195 PLERIN CEDEX Tel : 02 96 79 22 42 ; ja22@ja22.fr, web : https://www.jeunesagriculteurs22.fr/Facebook : Terre Attitude/Instagram : @terre_attitude

Jeunes Agriculteurs
Côtes d'Armor

Enfance / Jeunesse

[Rentrée scolaire - Accueil périscolaire]

Les parents qui souhaitent utiliser les services périscolaires garderie matin et/ou soir ainsi que la restauration scolaire doivent impérativement inscrire leur(s) enfant(s) auprès de la coordinatrice du service Madame Jocelyne Roncin
Un dossier d'inscription leur sera transmis.

Prendre contact et rendez-vous au 02 96 31 58 56 ou au 06 07 31 89 32 ou par mail accueilperiscolaire@plenee-jugon,fr avant le mardi 5 juillet ou à partir du jeudi 25 août 2022 le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

[Ecole Vent d'Eveil]

Inscription à l'école élémentaire Vent d'Eveil :
Pour toute inscription pour la rentrée de septembre 2022, pensez à contacter l'école avant le 7 juillet. Une permanence sera assurée à l'école du 25 au 31 août. Pour rappel, une inscription en mairie est un préalable à toute admission à l'école.
Contact école :
02 96 31 80 77
ecole.0220239r@ac-rennes.fr

[Collège Louis de Chappedelaine]

La rentrée des élèves de 6e aura lieu le jeudi 1er septembre 2022 à partir de 8h mais ne seront pas accueillis le vendredi 2 pour permettre l'accueil des élèves de 5e, 4e et 3e.
La rentrée des élèves de 5e, 4e et 3e aura lieu vendredi 2 septembre 2022 à partir de 8h.

[Ecole Jeanne d'Arc]

L'année scolaire 2021-2022 se termine «déjà!» pour certains, «enfin!» pour d'autres mais sous le soleil pour tout le monde!
La rentrée 2022-2023 aura lieu le jeudi 1er septembre et sera placée sous le signe du changement à l'Ecole Jeanne d'Arc puisqu'elle sera dirigée par un nouveau Chef d'Etablissement, Monsieur Benjamin Hergoualc'h, qui aura également en charge la direction du Collège Croix de Pierre.
Si vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) pour la rentrée de septembre ou pour plus tard dans l'année, vous pouvez déjà contacter le nouveau directeur à l'adresse mail suivante : eco22.jda.plenee-jugon@e-c.bzh.
Bel été à tous!

[Journée pédagogique prévention]

Les enfants de GS au CE1 participeront le 26 et 27 septembre à une journée de prévention des risques domestiques à la salle la Pastourelle.

Les estivales de la médiathèque #3 : vos rendez-vous avec le spectacle vivant

MurAïe par la compagnie Dédale de clown (Brest) - Mercredi 6 juillet - 20h15 (Rue du Général de Gaulle au niveau de l'école Jeanne d'Arc)
Avec Yano Benay et Frédéric Rebière
Dans la rue, un tas de décombres. Deux ouvriers s'activent pour déblayer et trier ce fatras d'objets en tous genres. Soudain, ils se prennent à un jeu de construction. De surenchères en supercheries, ils s'approprient les objets et chacun d'eux s'invente son « petit chez soi ». Progressivement, deux habitations de fortune se déploient devant le mur : Le tas devient habitat. Ils y jouent à voisiner et fantasment un mode de vie puis peu à peu, les passions s'aiguisent et les entraînent dans l'excès et la folie. L'absurdité de leurs comportements, finira-t-elle par leur nuire ?

Bankal par la compagnie Puéril Péril (Rillieux-la-Pape) – Jeudi 25 août – 20h15 (salle L'escapade)
Avec Dorian Lechaux et Ronan Duee
Qui a dit qu'on devait toujours rester seul sur monocycle ? Sûrement pas eux, qui sont deux, mais qui n'en ont qu'un – de monocycle. Sans compter les tabourets. Parce que ces deux acrobates sont dans la construction. Ils ont élaboré une technique révolutionnaire d'échafaudage hyper adaptable avec des tabourets. Ensemble, ils cherchent à tenir en équilibre sur cette fragile et si grisante limite entre la prise de risque et la chute. Au fond, ce sont des bâtisseurs qui tentent désespérément d'atteindre des sommets pour que du haut d'eux, on ait le vertige. Et ça tient ? Bien sûr… Alors là, vous vous dites que vous ne savez toujours pas ce que vous allez voir, que tout cela vous parait puéril. Venez prendre le premier risque, on fera le reste.
Spectacles tout public gratuits – informations auprès de la médiathèque de Plénée-Jugon – 02 96 30 25 82

Voyage dans le Moyen-Orient, L'Afghanistan et la Méditerranée avec SiiAn. Dimanche 28 août – 18 h (Parvis de la médiathèque)
Des confins du Moyen-Orient aux portes de l'Occident, avec escales prolongées en Afghanistan et sur les rives de la Méditerranée, SiiAn déroule le fil d'une musique du Monde d'aujourd'hui, libre et résolument fraternelle. Sur cette fugue en trio, les langages se télescopent, les compositions sur des poèmes de grands auteurs arabes rencontrent les ghazals afghans, le chant des terres arides, jusqu'au cri de révolte afro-américain. Les poésies classiques et contemporaines ouvrent un espace commun, habité par l'appel du grand large, l'espoir, la mémoire des peuples en exil, le souffle des rêveurs. Concert tout public.

Cet été, votre médiathèque reste ouverte ! Votre médiathèque vous accueille sur la saison estivale à ses horaires habituels, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; le jeudi de 9h à 12h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 ; le samedi de 9h30 à 12h30.

CC Lamballe Terre & Mer

[Transports scolaires – Scolibus Inscriptions 2022/2023]

Comment s'inscrire ?
Les demandes d'inscription peuvent se faire directement en ligne le site distribus.bzh, ou via le formulaire (accessible auprès de votre Mairie et sur le site distribus.bzh) qui est à renvoyer :
- **Par courriel** à contact.distribus@transdev.com
- **Par courrier** à Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.
Pour la photo d'identité, merci de renommer votre fichier au nom de l'enfant (en JPG, PNG de moins de 10 MO) ou d'inscrire son nom, prénom au dos de la photo, si envoi papier.
Attention, les inscriptions pour les élèves de primaire se font directement auprès des mairies pour les circuits déjà existants.

Quand faire son inscription ?
Les inscriptions se déroulent du 30 mai au 22 juillet 2022. Après cette date, une majoration de 30 € s'appliquera.
Elles sont annuelles. L'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires.

Quel paiement ?
Plusieurs modes de paiement existent :
- Paiement en 3 fois par prélèvement aux mois de novembre, février et avril ;
- Paiement en une fois par prélèvement en novembre
- Paiement en une fois par chèque (le chèque doit impérativement être intégré au dossier au moment de l'inscription et sera encaissé au mois de novembre)

Comment être informé tout au long de l'année ?
Vous pouvez consulter le site internet distribus.bzh et cocher la demande d'envoi de SMS pour être informé en cas de suspension lors de perturbations majeures (grèves, intempéries...) et prévisibles des services de transports scolaires utilisés par mon enfant, sur le formulaire d'inscription.

[Espace France services]

Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France services.
Espace France Services : 23 Rue de Penthièvre 22270 Jugon les Lacs CN 02 96 31 61 62 / jugon-les-lacs@france-services.gouv.fr. Du lundi au vendredi : 9h à 12h et mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h.

[Exposition itinérante du SCoT du Pays de Saint-Brieuc]

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale, le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc poursuit sa démarche de concertation auprès des habitants et organise une exposition itinérante de panneaux pédagogiques à travers plusieurs communes du territoire. Jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, prévu en 2023, venez découvrir les panneaux d'information synthétisant les différentes étapes du SCoT.
Du 30 septembre au 07 octobre à la Mairie de Plénée-Jugon. Retrouvez les jours et les heures d'ouverture des villes de Lamballe Terre & Mer accueillant cette exposition itinérante sur www.pays-de-saintbrieuc.org
Mail : scot@pays-de-saintbrieuc.org

[Ludothèque : Cet été, jouez en famille ou entre amis grâce à la ludothèque !]

Vous souhaitez jouer en famille ou entre amis, retrouvez le catalogue de la ludothèque de Lamballe Terre & Mer en ligne sur Myludo.fr ou retrouvez-nous à Plénée-Jugon pour emprunter et réserver des jeux.
Pour plus d'informations : 02 96 50 78 81 / ludotheque@lamballe-terre-mer.bzh / https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/sortir/ludotheque

Expression du conseil municipal

Groupe de la minorité

La majorité municipale a voté le budget 2022. Nous avons choisi de voter contre ce budget, et ce pour plusieurs raisons, dont certaines sont sources d'inquiétudes, voire de danger pour l'équilibre des finances communales.

La majorité a choisi de budgéter 70 000 euros pour leurs indemnités de fonctions (seuls les élus de la majorité perçoivent une indemnité, nous n'en souhaitons pas), contre 58 000 euros dépensés en 2021. Questionnée sur le sujet, Mme le Maire a répondu : « nous n'avons pas encore pris de décision ».

La dette par habitant diminue de façon conséquente et pour cause. Ce qui peut sembler être une bonne nouvelle reflète une toute autre réalité. Non seulement la commune ne se développe pas (283 000 € investis réellement en 2021 contre une moyenne d'1 000 000 €/an sur la mandature précédente), mais un retard significatif est constaté entre les décisions prises et leur réalisation.

Des acquisitions de terrains agricoles sont également budgétées pour 200 000 euros alors que la non-consommation de ces terres agricoles était un point d'orgue développé pendant la campagne municipale. Choix surprenant alors que le prochain PLU ne pourra en aucun cas les rendre constructibles.

Le point principal de désaccord et d'inquiétude légitime porte sur les conséquences de la création d'un budget annexe lotissement des Rives de l'Arguenon. La municipalité précédente avait épargné sur le budget général 760 000 euros pour financer l'extension de ce lotissement. Le trésor public a demandé à ce que soit créé un budget annexe. Les dépenses de 760 000 euros ont donc été transférées comptablement dans ce budget lotissement mais pas les fonds correspondants (un emprunt « fictif » sert à équilibrer ce budget). Mais la majorité a choisi de les dépenser également sur le budget général puisque les fonds n'étaient pas transférés. CELA REVIENT A DEPENSER 2 FOIS CES 760 000 EUROS SANS REEL FINANCEMENT en face ! Interrogée par nos soins, la perception nous a répondu que : « compte tenu du taux de réalisation des dépenses d'investissement (...), cela n'était pas un problème »... Ça l'est pourtant car c'est l'aveu de la non réalisation du budget d'investissement (seulement 25 % des investissements prévus en 2021 ont été réalisés).

Nous avons demandé à ce que les 760 000 euros ne soit pas qu'une écriture comptable et qu'ils soient transférés financièrement sur le budget lotissement comme une avance financière, ce qui aurait interdit de les dépenser à nouveau sur le budget général, mais sans succès...

Nous ne pouvions donc que voter contre ce budget 2022, bâti de façon bien dangereuse... Aucun élu de la majorité n'a osé se désolidariser et voter dans le sens que nous préconisions, pourtant celui de la raison nous semble-t-il.

Amitiés à nos concitoyens.
Les élus de la Minorité.

Permanences le samedi de 10h à 12h, sur RDV uniquement :
- 2 juillet : Hélène Duquenne (06 47 68 28 81) - 2 septembre : Anne Hervé (06 89 44 96 14)

Groupe de la majorité

1-INDEMNITÉS

Il faut aborder cette question avec la mémoire des revendications républicaines. Les indemnités municipales sont plafonnées et le calcul de la somme allouée est fixée par la loi, laquelle détermine le maxima indemnitaire attribué au maire et conseillers municipaux. De fait, le crédit des indemnités est d'abord un enjeu démocratique avant d'être un enjeu budgétaire. La municipalité s'est inspirée des modalités de répartition antérieures et n'a pas dérogé au principe du partage. La répartition des indemnités réaffirme et confirme le partage des responsabilités. A ce jour, la répartition détermine un écart manifeste et substantiel avec le maxima légal. **Pour preuve, le montant alloué au Maire est inférieur de 45 % au maxima autorisé, ce qui n'a pas de précédent. Il sera observé qu'une réflexion est en cours afin de normaliser le montant des indemnités de fonctions.**

2- DETTE PAR HABITANT

La dette par habitant a sensiblement diminué, passant de 1 530 € en 2008 à 790 € en 2022. Il nous est objecté que la commune n'a pas assez investi au cours de l'année 2021. Faut-il rappeler que l'économie locale à l'image de l'économie nationale, a traversé l'une des plus grandes crises de son histoire. Nous l'avons tous vécu au quotidien ; l'économie s'est arrêtée comme figée avant de redémarrer difficilement. Notre mairie et les administrations support qui l'accompagnent n'ont pas échappé à cette tourmente. Les priorités sanitaires ont naturellement primé sur la conduite des investissements. Le constat partagé des retards observés est assumé en pleine responsabilité.

3-ACHAT DE TERRAINS

Le montant budgété à hauteur de 200 000 € correspond à la rubrique « terrains nus ». Nous recherchons en priorité des terrains situés dans le bourg afin d'épargner les surfaces agricoles. Pour éviter de sacrifier les terres exploitées de la Ville-es-Prévost, l'emplacement du futur stade a été recentré. La sobriété foncière s'impose déjà à notre action et constitue un axe de développement durable avec une stratégie d'acquisition volontariste et respectueuse de l'environnement.

4- BUDGET LOTISSEMENT

La construction budgétaire 2022 a été marquée par la réactivation du budget annexe du lotissement communal, pour y intégrer la phase II de l'extension du lotissement des Rives de l'Arguenon. Ce budget est identifié et il est affecté d'un n° de SIRET : 21220185900106. Ce budget n'est pas une création 2022. Sa création est antérieure puisque la première phase de travaux a été soldée par délibération du 11 mars 2020. Le recours au budget annexe s'inscrit donc très logiquement dans la continuité de la construction budgétaire. Sur le plan cadastral comme sur le plan comptable, l'action municipale s'inscrit dans un temps long.
Les questionnements que font naître la technique et l'individualisation budgétaires sont légitimes mais ne nous permettent pas de nous affranchir des règles opposables. Nous devons nous y soumettre. A la demande du trésor public, le budget annexe a été réactivé. L'emprunt d'équilibre du budget annexe répond à la volonté de l'administration fiscale d'individualiser les dépenses et recettes des lotissements. Mais cet emprunt ne sera pas réalisé. Il sera réduit du montant de la vente des lots à commercialiser. **De ce fait, jamais le montant de 760 000 € ne sera dépensé 2 fois.**

Cette discussion technique ne doit pas occulter les questions de fond. S'il y a matière à débat, d'autres questions demeurent. Dans un environnement économique évolutif marqué par la revalorisation des valeurs foncières et immobilières imputables à l'effet COVID et à l'arrivée de la ligne LGV à Lamballe, il n'est pas inutile de s'interroger sur l'opportunité de fixer de nouvelles règles relatives à la commercialisation des terrains communaux.

L'équipe de la Majorité

Agenda Juillet/Août

Sous réserve des consignes Sanitaires gouvernementales

Distribution alimentaire secours populaire
1 et 15 juillet, 5 et 19 août, 2 et 16 septembre, 7 et 21 octobre. Salle n°2 Maison des associations.

Estivales de la médiathèque #3 spectacle vivant
Mercredi 6 juillet à 20h15 « Rue du Général de gaulle » au niveau de l'école Jeanne d'Arc. « MurAïe » par la compagnie Dédale de clown (Brest) Spectacles tout public gratuits – informations auprès de la médiathèque de Plénée-Jugon – 02 96 30 25 82

Concert musique classique indienne
Vendredi 8 juillet à 18h45 à la médiathèque, « Shahid au sarangi et tabla ashfaq au sitar ». Entrée 12€. Organisé par l'association Am'India de Plénée-Jugon.

Feu d'artifice
Mercredi 13 juillet suivi du traditionnel « Bal Populaire Gratuit » à 20h. Repas feu d'artifice (Entrée-Jambon à l'os-Dessert) à la caserne des pompiers à partir de 19h30. Adultes 12€ - enfants 6€ jusqu'à 12 ans.

Randonnées gourmandes
Dimanche 10 Juillet Départ 9h30 / 10h30 des Landes du Quily; 2 circuits 13 et 9 kms - Adultes 13€ - enfants 7€ jusqu'à 12 ans. Inscriptions jusqu'au 2 juillet au 06 68 37 61 44 / 06 48 71 61 86 / 02 96 34 51 42.

Grande fête de l'agriculture des Sourds de France
Samedi 23 et dimanche 24 juillet dès 10h00 à Langouhèdre « Les Mares » chez Magali et Laurent Guerin .
Stands, balade à cheval et poney, démonstrations des anciennes machines agricoles : Tracteur, charrue, etc. le dimanche matin randonnée, le samedi soir banquet et théâtre (trois spectacles), fast Food, danses bretonnes, etc. Plus de 400 participants à ce rendez-vous. Venez nombreux pour la première fête agricole des Sourds en Bretagne.

Cinéma l'Escapade
Mardi 26 juillet à 20h00 et **mercredi 27 juillet** à 14h30 « Tout simplement noir » Salle l'Escapade. GRATUIT – Entrée libre.

Fêtes de Plénée-Jugon
Samedi 6 août : matin vide grenier, après-midi concours de palets , soirée dansante.
Dimanche 7 août : matin : randonnées pédestres et quad, après-midi : courses cyclistes, soirée concert.

Fête de la Mécanisation
Dimanche 14 août organisée par Amicale Laïque de la Ville Jéhan.
Démonstration et défilé de plus de 150 véhicules anciens et engins agricoles ; Restauration sur place le midi et le soir sur réservation uniquement. Pain cuit au four à bois, galettes au feu de bois. Bagad de Loudéac, Cercle celtique de Plérin : « Les roseliers ».

Cinéma l'Escapade
Mardi 16 août à 20h00 et **mercredi 17 août** à 14h30 « Adieu les cons » à partir de 10 ans. Salle l'Escapade. GRATUIT – Entrée libre.

Estivales de la médiathèque #3 spectacle vivant
Jeudi 25 août à 20h15 Salle L'escapade. « Bankal » par la compagnie Puéril Péril (Rillieux-la-Pape) –Avec Dorian Lechaux et Ronan Duee. Spectacles tout public gratuits – informations auprès de la médiathèque de Plénée-Jugon – 02 96 30 25 82.

Terre Attitude
Samedi 27 et dimanche 28 août à Jugon les Lacs Commune Nouvelle- Dolo organisée par les Jeunes Agriculteurs du canton de Plénée-Jugon. Courses de moissonneuses, animations pour les enfants, finale départementale de labour, concours de tracto-force, baptêmes d'hélicoptère, exposition de matériels, restauration sur place et de nombreuses animations autour du thème "Made In Breizh" (jeux bretons, concours de palets, danses bretonnes, etc). Samedi soir repas moules frites, bal disco et feu d'artifice. Samedi (11h-02h00) : Entrée gratuite / Dimanche (10h30-19h00) : Entrée 2€.

Estivales de la médiathèque #3 concert
Dimanche 28 août à 18h Parvis de la médiathèque. Concert tout public, Gratuit. « Voyage dans le Moyen-Orient, L'Afghanistan et la Méditerranée » avec SiiAn.

Directeur de publication : Suzanne BOURDÉ, Maire / **Crédit photo :** Mairie de Plénée-Jugon / **Impression :** Imprimerie Guivarch, Plérin